

La CGT n'a pas participé pas au CCAS convoqué le 09 octobre

Comité Central d'Action Sociale du pôle ministériel (MAT-MTE)

✓ agents rémunérés par le pôle ministériel, affectés en AC, SD et DDI

Fait à Montreuil, le 9 octobre 2025

Encore et toujours l'austérité pour les mêmes : l'action sociale n'est pas épargnée !

Les attaques des gouvernements successifs depuis la dissolution voulue par le président Macron à l'été 2024, contre les salariés actifs et retraités, se sont multipliées en laissant de plus en plus de monde au bord de la route, avec des difficultés financières croissantes pour les uns, pendant que les entreprises du CAC 40 et les 1 800 familles les plus riches, augmentent leurs fortunes de manière éhontée !

Un budget 2025 ramené au budget 2024 avec un gel des salaires et des pensions, des budgets de fonctionnement en baisse dans les services, un ministère de l'Intérieur et des préfets qui décident unilatéralement de baisser le montant des subventions d'harmonisation de restauration et de ne plus payer les factures aux RIA à compter de septembre, dans de nombreux départements, voilà le tableau de la situation dans les services jusque cet été. Les préfets qui se sont vus investis d'encore plus de pouvoirs, mettent notamment les directeurs des services de l'ATE sous leur coupe, que ce soit les DDI ou les DREAL qui ne prennent plus aucune décision, y compris sur les crédits d'action sociale ministérielle, sans avoir leur aval, allant jusqu'à encourager la disparition de certains CLAS au départ de leur président.

À tout cela s'est ajouté l'épisode d'acharnement du ministre de la Fonction Publique et de la DGAFP, contre ses personnels retraités, en publiant, 3 semaines après avoir été déboutés par le Conseil d'État le 24 juin, une circulaire supprimant à nouveau leur accès aux chèques-vacances le 18 juillet, applicable dès le lendemain de sa publication, soit le 23 juillet ! Où étaient le MATTE et la DRH pour lancer une campagne d'information via les services et les acteurs de l'action sociale afin de relayer la décision du Conseil d'État, et encourager les retraités à déposer des dossiers de chèques-vacances dès le 25 juin ?

Aujourd'hui, au milieu du cirque politico-médiatique, de la valse des Premiers Ministres et des ministres démissionnaires, la DRH maintient un CCAS pour discuter de quoi ? De la consommation des crédits d'action sociale 2025 avec des DREAL qui exigent que les crédits soient tous engagés au 31 août, sous peine d'être redistribués ? D'un projet de budget 2026 sans aucune perspective crédible pour la moindre augmentation permettant de poursuivre la généralisation des conventions de restauration dans les DIR et DIRM où plus de 1 700 agents sont toujours privés de subventions-repas et d'accès à une restauration collective ?

La CGT n'a pas siégé pas à l'assemblée plénière du CCAS convoquée hier, mais continuera à être présente lors des réunions traitant des dossiers individuels nationalement et localement.

Sans ministre de plein exercice, toute décision relative à des engagements pour le futur et notamment pour de nouvelles prestations d'action sociale, ne peut être prise. C'est notamment le cas pour le protocole proposé par la DRH sur la "Redynamisation de l'action sociale ministérielle".

La CGT préfère continuer à être aux côtés des agents, des présidents de CLAS et des associations, dans les services, pour exiger que les directions et les SGCD cessent de mettre des bâtons dans les roues avec de la rétention d'informations, pour que les agents puissent bénéficier des prestations individuelles auxquels ils ont droit, avant la clôture budgétaire 2025 (subventions-vacances, aides à la scolarité, allocations aux parents d'enfants handicapés ...), pour que les conventions de fonctionnement avec les associations soient signées et pour que les directions participent financièrement au budget des arbres de Noël sur leur budget de fonctionnement, y compris dans les DDT-M !

Enfin, après la décision inique de faire payer aux salariés le fait d'être malades, en prélevant 10% de leur traitement par jour d'arrêt de travail en congé de maladie ordinaire, y compris pour les femmes en arrêt pré et post congé de maternité depuis le 1er mars 2025, le ministère des Finances Publiques, incapable de mettre en oeuvre cette décision, va prélever la totalité des sommes "dues", sur les salaires d'octobre 2025 !

La CGT a alerté les agents concernés, afin qu'ils demandent dès maintenant un blocage de ce prélèvement, s'il est trop important compte-tenu de leur situation financière, et se tournent vers leur service social pour une demande d'aide matérielle en urgence.

La CGT les encourage également à demander, dès que le virement des payes sera fait sur leur compte bancaire (29 octobre), une avance sur leur salaire de novembre, qui doit leur être versée au plus tard le 10 novembre, à hauteur du montant prélevé en octobre, en parallèle de leur demande d'étalement sur plusieurs mois. Il y a URGENCE à tout mettre en oeuvre pour que les services de gestion du ministère, les centres mutualisés du ministère des finances et les SGCD, les préfets et le ministère de l'Intérieur, remettent de l'HUMAIN au coeur de leur action, et en priorité envers les agents (notamment ceux encore en arrêt de maladie) et leurs familles.

La CGT reste fidèle à ses engagements de SOLIDARITÉ et appelle les agents actifs et retraités à répondre aux prochains appels à se mobiliser contre un pouvoir qui a choisi son camp, contre l'intérêt des salariés.

Les membres de la délégation CGT au CCAS des MAT/TE ?!?!?